



Pour la paroisse de La Châtre :
le label « Eglise verte »
Rendez-vous le 13 avril à 19h30
au centre Saint Germain
pour toutes les personnes intéressées.

Le label est un outil à destination des paroisses, mouvements, monastères et établissements chrétiens qui veulent s'engager pour le soin de la création. Le label n'est pas une fin en soi mais un outil d'encouragement et de progression. Il ne s'agit pas d'un label sur cahier des charges : avec son éco-diagnostic (questionnaire sur les pratiques écologiques de la communauté) et son système de niveaux, il est accessible à toute structure et permet d'évaluer sa progression ainsi que de discerner les actions à mettre en place, que la préoccupation écologique soit naissante ou déjà avancée.

Cette évaluation se divise en cinq domaines : célébrations et catéchèse, bâtiments, terrain, engagement local et global et modes de vie. Lorsqu'une paroisse adhère à cette démarche, elle réalise un auto-diagnostic, très simple à élaborer, qui lui permet rapidement de savoir quels sont les axes à consolider et/ou renforcer et ceux sur lesquels les pratiques doivent évoluer. Au fur et à mesure de son avancée la communauté va se situer, grâce à l'outil, sur différents niveaux de progression.

Le label Église verte est porté par l'association Église verte créée en 2017, qui émane du Conseil des Églises chrétiennes en France (structure coordinatrice de l'œcuménisme), la Conférence des Evêques de France (CEF), la Fédération protestante de France, et l'Assemblée des Evêques orthodoxes de France. 760 communautés se sont déjà engagées dans la démarche Église verte pour mettre l'encyclique du pape François, Laudato si, en acte.

Si vous êtes sensible à ce sujet et que vous voulez participer : une première date le 13 avril à 19h30 au centre Saint Germain pour démarrer l'éco-diagnostic et échanger sur les projets et actions que nous pourrions mettre en place.